



Saisie attribution contestable ?

Par patetlisa

Bonjour

Je viens d'avoir une saisie attribution sur mon compte.

Je voulais un avis sur le décompte reçu par la société Sinequae (Huissier et recouvrement)

La somme saisie est de 2900 Euros dont voici les principaux détails.

(Je croyais les intérêts prescrits)

Principal 3496,92 euros

Intérêts

calculés du 14/02/2011 Au 04/03/2022

1268,83 Euros

Versements directs

2011 pour 24.00 euros

2011 pour 89.00 euros

2011 pour 110.00 euros

2011 pour 80.00 euros

2012 pour 56.00 euros

2012 pour 88.00 euros

2012 pour 86.00 euros

2012 pour 176.00 euros

2013.....paiements

2014.....paiements

2015.....paiements

2016.....paiements

Et soit disant 2019

En effet pas de souvenirs d'un paiement en 2019 je ne sais pas si ça a son importance.

Voilà je précise que c'est du rachat de créances.

Ma question : y a til matière matière contester, avec les frais que cela va engendrer.

Je suppose que la piste du titre exécutoire est illusoire ,si la banque a répondu favorablement à la saisie.

C'est surtout sur ces intérêts prescrits ou pas.
L'huissier au téléphone me dis que les Versements directs ont reconduits la prescription des interets.
Est ce exact ?

Merci beaucoup pour votre aide